

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

III- RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°3 : R.I.F.S.E.E.P

Madame la Présidente indique que dans le cadre de la mise à jour du tableau des emplois, il convient de modifier le régime indemnitaire de façon à ce que l'ensemble des agents de la collectivité continuent à en bénéficier.